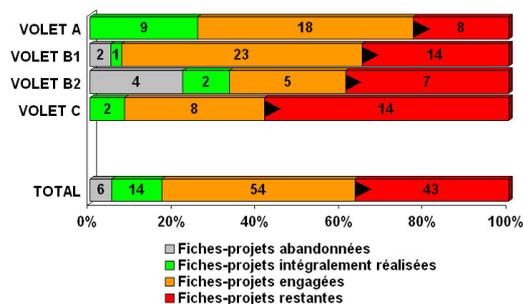


Le bilan Rhône-Alpes du Contrat de Vallée Inondable de la Saône

En quelques chiffres le Contrat de Vallée Inondable en Rhône Alpes se traduit par :

- l'engagement de **70 projets**, soit **60 %** des projets initialement inscrits au Contrat,
- un montant estimatif de **38 millions d'euros** engagés pour la restauration et la préservation de la qualité des eaux et des milieux naturels, la prévention des inondations, la gestion des bords de Saône et la sensibilisation des scolaires,
- **33 communes dans l'Ain** ainsi que **22 communes dans le Rhône** (dont les 14 communes du territoire du Grand Lyon) concernées par ces actions.



Volet A : Ressource en eau

Les **13 captages** du Val de Saône en Rhône Alpes alimentent près de **300 000 habitants**. La préservation des ressources en eau s'est traduite durant par la mobilisation de tous les acteurs et une implication renforcée des collectivités exploitant ces captages. Pour préserver la qualité des eaux souterraines, des études sont



menées afin de mieux connaître les ressources, de définir les bassins d'alimentation des captages et leur vulnérabilité, mais aussi pour identifier les sources de pollution. Certains syndicats des eaux acquièrent des parcelles proches des champs captants pour maîtriser l'occupation des sols en maintenant sur ces terrains des pratiques agricoles adaptées telles que la prairie (exple : environ 30 ha achetés sur Replonges). D'autres syndicats sont contraints de gérer des situations parfois déjà dégradées et mettent en œuvre des moyens importants (exple : travaux de réhabilitation d'une ancienne décharge proche du captage de Massieux). Parmi les 12 opérations initialement inscrites au contrat : 10 opérations sont engagées pour un montant d'environ 3,1 millions € (toutes n'ont pas bénéficié de financements CVI).

Volet A : Assainissement

L'assainissement constitue un enjeu majeur pour la restauration de la qualité des eaux superficielles. Parmi les 23 opérations initialement inscrites au contrat, 10 opérations sont entièrement réalisées pour un montant de 6,2 millions d'euros et 7 opérations sont engagées pour un montant de 26,8 millions d'euros. Les actions entreprises sont la réalisation de zonages et schémas directeur d'assainissement, la réhabilitation et l'extension des réseaux de collectes des eaux usées, l'amélioration des performances et la construction de nouvelles stations d'épuration. Le contrat a permis de mobiliser des aides de la Région (par le biais de financements exceptionnels) qui sont venues compléter celles apportées par les Conseils généraux et l'Agence de l'Eau.

Quelques chiffres :



- 32 millions d'euros engagés, dont 12 millions d'euros d'aides déjà attribuées (23 communes concernées)
- construction de 6 stations d'épuration (3 sont déjà terminées) d'une capacité de traitement de 70 950 Equivalents Habitant.

La qualité des ressources en eau du Val de Saône représente un enjeu primordial, notamment pour l'alimentation actuelle et future des populations en eau potable. Elle exige une maîtrise de l'occupation des sols et des sources de pollution de toutes origines. Le Contrat a permis une avancée significative dans le traitement des effluents domestiques et il convient de souligner les moyens consentis par les collectivités pour la modernisation de l'assainissement et la préservation des eaux destinées à l'eau potable. Toutefois, des efforts importants restent à fournir pour atteindre le bon état des eaux, notamment pour la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires, les nitrates, les métaux lourds et les hydrocarbures.

Volet B1 : Restauration, protection et mise en valeur des milieux naturels

La restauration et la préservation des milieux naturels représentent un objectif majeur du Val de Saône compte tenu du caractère remarquable de ces milieux et de leur importance pour le bon fonctionnement hydraulique et biologique de la



Saône ainsi que pour préserver les ressources naturelles : autoépuration et filtration des eaux, recharge de la nappe....

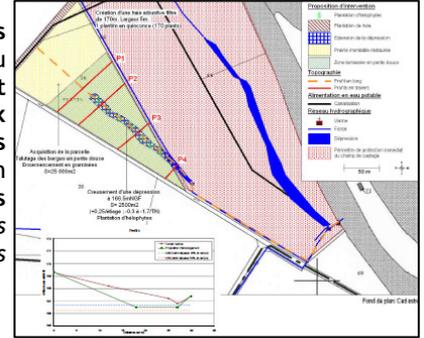
Ces milieux peuvent être préservés par une maîtrise de l'occupation des sols par classement en zone naturelle, conventionnement avec les exploitants, maîtrise foncière... (exple : les communes de Belleville, Saint-Georges de Reneins et Taponas acquièrent des parcelles pour les préserver ou les reconverter en prairie sur une surface de près de 25 ha en zone inondable).



Un important programme d'études et de travaux a été engagé par Voies Navigables de France (VNF) sur les francs bords de Saône dans le but de recréer des annexes aquatiques (bras morts, marres...) (exple : travaux sur Guereins, Jassans Riottier et Saint-Bernard et études sur Mogneneins et Quincieux/Trévoux). Les fédérations de pêche de l'Ain et du Rhône ont conduit des études préalables à la restauration de frayères à brochet et

suivent des sites déjà restaurés (sites à Quincieux et Anse dans le Rhône, Fareins, Saint-Didier sur Chalaronne et Mogneneins dans l'Ain et Reyssouze, Boz et Thoisse pour les suivis).

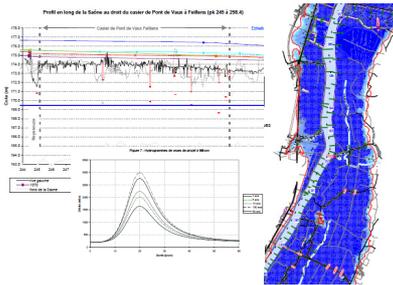
Parmi les 40 opérations initialement inscrites au contrat, 7 opérations ont fait l'objet de travaux réalisés et 26 opérations ont été engagées pour un montant de 1,5 millions d'euros (toutes n'ont pas bénéficié de financements CVI).



Les milieux naturels sont complexes et leur fonctionnalité dépend de nombreux facteurs (physique, biologique). Leur restauration nécessite donc des études préalables. Il convient de souligner l'implication des Voies Navigables de France et des fédérations de pêche pour initier et porter des projets. Ce volet s'est parfois traduit par des difficultés à trouver des maîtres d'ouvrage. Un nouveau programme d'action est donc nécessaire pour poursuivre et renforcer la dynamique initiée. Les opérations engagées contribuent en effet à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive cadre européenne sur l'Eau et le Grenelle de l'Environnement.

Volet B2 : Gestion de l'inondabilité et protection des lieux habités

Ce volet reprend majoritairement les actions du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Val de Saône. Parmi les 18 opérations initialement inscrites au contrat, 6 opérations sont réalisées et 1 opération est engagée pour un montant de 330 000 €.



Ce Volet comprend des actions de prévention, telle que la mise en place de repères de crue pour maintenir une culture du risque (exple : repères des crues historiques de 1840 et 1955 posés dans 5 communes de l'Ain et 15 dans

le Rhône). La réduction de la vulnérabilité du bâti aux inondations fait partie des actions de protection.



La restauration des champs d'expansion des crues de la Saône, action de gestion de l'inondabilité, nécessite des études préalables et une concertation sur le fonctionnement des casiers d'inondation afin de concilier les multiples enjeux (exple : étude du casier de Pont de Vaux à Feillens porté par l'EPTB).

La gestion de l'inondabilité requiert une approche multi-enjeux complexe qui exige une importante concertation avec les acteurs locaux. Les projets s'avèrent souvent coûteux au regard des bénéfices potentiels, ce qui explique en partie le faible nombre de travaux réalisés à l'issue des études préalables, qui ont toutefois constitué des éléments de connaissance indispensables.

Volet C : Gestion et mise en valeur de l'axe Saône



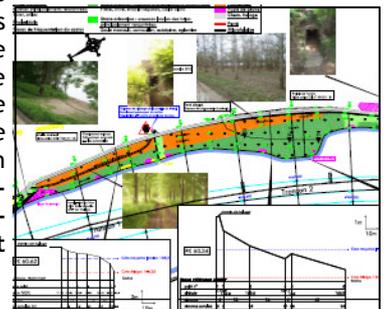
Parmi les 21 opérations initialement inscrites au contrat : 10 opérations sont engagées pour un montant d'environ 385 000 € (d'autres sont réalisées hors CVI).

Le programme de sensibilisation des scolaires vise à inculquer aux élèves les notions fondamentales leur permettant de mieux comprendre le cycle de l'eau, le fonctionnement des crues et d'appréhender les relations existantes entre les activités humaines et les milieux naturels.

Il permet également d'assister les enseignants dans le montage de projet de classe (14 classes ont déjà bénéficié de ce programme qui se poursuit en 2010).

La gestion des bords de Saône est par ailleurs assurée dans le Rhône par les brigades vertes à la demande des collectivités.

Dans l'Ain, 4 sites d'exploitation de peupliers sur les francs bords de Saône ont fait l'objet d'une étude réalisée par VNF afin de définir des travaux de restauration et de gestion (Massieux, Trévoux / Saint-Bernard, Peyzieu / Mogneneins, Grièges sur 6,2 Km et environ 20 ha).



La mise en valeur de l'axe Saône implique une gestion globale des bords de Saône dans le département de l'Ain et une poursuite des actions des brigades vertes dans le Rhône. La moitié des opérations de ce volet a été engagée et des actions de communication, de sensibilisation et de concertation doivent être programmées à l'avenir. Les classes d'eau sont un outil de valorisation et de sensibilisation qui demande à être reconduit.